

l'époque a proposé de le nommer Orateur suppléant de ladite Chambre. M. Bradette a rempli ce poste important et élevé avec infiniement de compétence et de dignité. Son sens de la justice, son humour, ses manières affables ont aidé à surmonter bien des moments difficiles et troublés au cours des années de guerre.

En la personne du sénateur Bradette, les Canadiens et le Parlement du Canada ont perdu un serviteur zélé qui a fait un important apport à la culture et à la prospérité de notre pays. Chacun de nous, dans cette assemblée, a perdu un ami. Le souvenir de son amabilité et de sa bienveillance restera vivace dans notre esprit, j'en suis sûr. Je m'associe à ceux qui ont pris la parole pour offrir mes sincères condoléances aux familles des sénateurs Bradette et Euler.

**L'honorable Wishart McL. Robertson:** Je ne prétends pas vouloir ajouter à l'éloge qu'on a fait des sénateurs décédés. Tout ce que je puis dire, c'est qu'après les avoir connus bon nombre d'années, leur mémoire demeurera toujours vivace à notre esprit. Ils occuperont toujours une place en vue parmi celles qui sont réservées aux Canadiens marquants.

**L'honorable M. Aseltine:** Honorables sénateurs, permettez-moi de signaler que le chef de l'opposition au Sénat (l'honorable M. Macdonald) s'est absenté de la Chambre aujourd'hui afin de prendre part aux funérailles du sénateur Bradette, qui ont lieu à Cochrane.

Permettez-moi aussi de vous signaler que le sénateur junior de Winnipeg (l'honorable M. Wall) est de retour parmi nous. Nous sommes heureux de l'accueillir après sa longue maladie. A mon grand plaisir, sa santé semble bonne et j'espère qu'elle continuera de s'améliorer. Notre collègue de Hastings-Frontenac (l'honorable M. White) qui a tantôt porté la parole, est tombé malade juste un peu avant l'ajournement. Lui ayant rendu visite à l'hôpital, je craignais qu'il ne restât longtemps loin de nous, mais après l'avoir entendu parler aujourd'hui, je suis sûr que tous les sénateurs croient sa guérison complète et sont heureux de l'accueillir. Le sénateur d'Halifax-Dartmouth (l'honorable M. Isnor) a dû s'absenter quelque temps lui aussi pour cause de maladie. Mais le voici de retour et j'espère qu'il est complètement rétabli. Je remarque aussi que mon ami, le sénateur de Regina (l'honorable M. Wood) est parmi nous aujourd'hui; qu'il soit le bienvenu. Je vous demande de m'excuser si j'ai oublié quelqu'un.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

**L'honorable Walter M. Aseltine** dépose les documents suivants:

Rapport de la Commission du tarif sur l'enquête demandée par le ministre des Finances au sujet des textiles divers, étant le numéro de référence 125—Textiles (Textes anglais et français); ainsi qu'un exemplaire des témoignages déposés aux audiences publiques, en conformité de l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre 261, S.R. 1952. (Texte anglais).

Rapport du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II sur les maladies de l'enfance, y compris le rapport de l'Auditeur général sur les états financiers du Conseil, pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 15 de la Loi sur le fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II, chapitre 33 des Statuts de 1959. (Textes anglais et français).

Rapport du Conseil des Arts du Canada, comprenant le rapport de l'Auditeur général sur les états financiers du Conseil, pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts, chapitre 3 des Statuts de 1957. (Texte français).

Index codifié et Tableau des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada*, Partie II, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 1955 au 30 juin 1961. (Textes anglais et français).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires, 1961, comme il suit: mercredi, les 12 et 26 juillet, les 9 et 23 août 1961, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Budget d'établissement révisé du Conseil des ports nationaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952; ainsi que l'arrêté ministériel C.P. 1961-1180, daté le 16 août 1961, approuvant ce budget.

Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest, sanctionnées le 20 juillet 1961, en conformité de l'article 15 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R. 1952, telle que modifiée; ainsi que l'arrêté ministériel C.P. 1961-1223, daté le 20 août 1961, les approuvant (Texte anglais).

Ordonnances du Territoire du Yukon, sanctionnées le 6 juillet 1961, en conformité de l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53 des Statuts de 1952-1953; ainsi que l'arrêté ministériel C.P. 1961-1085, daté le 24 juillet 1961, les approuvant (Texte anglais).